

• Principaux Ingrédients : Chlorure de sodium - Alcool - Mélasse de bois (contenant du Châtaignier) - Eau.

Constituants analytiques:		Substances aromatiques : Mélange de substances aromatiques
Humidité	94 %	
Cendre brute	0,2 %	
Protéine brute	0,2 %	 Produit utilisable en agriculture biologique en conformité avec les
Matière Grasse brute	0,4 %	règlements (CE) n° 834/2007 et (CE) n° 889/2008. Certifié par FR-BIO10
Cellulose brute	0,2 %	
Sodium	<0,1 %	Aspect : liquide blanchâtre
Méthionine	0,0%	• Odeur : caractéristique de plantes
Lysine	0,0%	• Densité : 1000 g / litre ± 5 g
		, , ,

· Période d'utilisation :

Bovins, Ovins, Caprins, Porcins, Equins: en mélange à la ration ou à l'eau de boisson à raison de:

50 ml pour 700 kg vif et par jour,

45 ml pour 600 kg vif et par jour,

40 ml pour 500 kg vif et par jour,

35 ml pour 400 kg vif et par jour,

30 ml pour 300 kg vif et par jour,

20 ml pour 200 kg vif et par jour,

13 ml pour 100 kg vif et par jour,

10 ml pour 65 kg vif et par jour,

7 ml pour 40 kg vif et par jour,

6 ml pour 30 kg vif et par jour.

La veille, le jour et le lendemain de chaque Pleine Lune, ou à tout autre moment matin et soir pendant 5 à 7 jours sur des animaux recevant une alimentation suffisante et équilibrée.

- **Mode d'utilisation** : Bien agiter avant emploi, s'utilise en mélange à l'eau de boisson, contribue à l'équilibre digestif, améliore le métabolisme de la ration et les performances zootechniques.
- Faire consommer rapidement après ouverture. Bien refermer après usage.
- Ce produit est exclusivement destiné aux catégories d'animaux indiquées ci-dessus
- Présentations: Bidons de 5 L et 20 L.
- Péremption : 2 ans maximum après la date de fabrication indiquée sur le fond du bidon.
- Stockage: dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière solaire directe, à une température comprise entre 1° et 40°.
- La Fiche technique de PARADIN ne se substitue pas à l'étiquette.

*PARADIN ne dispense pas de l'utilisation d'antibiotiques si ceux-ci sont nécessaires et préconisés par le vétérinaire chargé du suivi sanitaire de l'élevage.



